Utilisation du Véhicule Personnel

Demande de Validation Managériale

Document à remplir obligatoirement avant le départ du salarié et à conserver par le manager. L'autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel est exceptionnelle, spécifique à chaque mission et résulte de l'accord préalable du supérieur hiérarchique.

Identité du salarié

CUID :
Nom :
Prénom :

Fonction :
Entité :
Direction :

Caractéristiques du véhicule

Marque :
Type :

N° immatriculation :
Puissance fiscale :

Information concernant le déplacement

Objet du déplacement : ☐ réunion ☐ formation ☐ IRP
Type de Mandat:
Date Départ :
Horaire de retour :

Motif du recours au véhicule : ☐ nécessité ☐ convenance

Date Retour :
Horaire Retour :

Pièces justificatives à fournir

- La carte grise de votre véhicule doit être renseignée dans votre profil ONEO,
- Le formulaire de demande d'utilisation de véhicule à joindre dans votre note de frais (il fera office de reçu),
- A présenter à votre manager, la police d'assurance mentionnant les garanties obligatoires prévues au point 1 (garantie RC)

Conditions d'utilisation

« J'atteste sur l'honneur être en possession du permis de conduire prévu pour ce type de véhicule en cours de validité. Je déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-dessous, et je reconnais être mon propre assureur pour tous les risques non prévus dans l'assurance obligatoire et qui ne seraient pas couverts par mon contrat. »

1 - L'intéressé doit avoir souscrit une police d'assurance destinée à couvrir sa responsabilité civile en cas de dommages causés à des tiers et garantissant sa responsabilité personnelle aux termes des articles 1382, 1383 et 1384 du Code Civil, y compris le cas où sa responsabilité est engagée vis à vis des personnes transportées. L'intéressé doit être couvert par sa police d'assurance pour une utilisation professionnelle occasionnelle de son véhicule.

2 - L'intéressé a pleinement connaissance qu'à défaut d'être couvert dans sa police pour les risques non compris dans l'assurance obligatoire, il demeure son propre assureur pour tous les risques non prévus dans l'assurance obligatoire (vol, incendie, dégâts de toute sorte occasionnés au véhicule, privation de jouissance, etc…). Il est porté à la connaissance de l'intéressé qu'aucune indemnité ne pourra être mise à la charge d'Orange pour les dommages subis par le véhicule personnel utilisé dans le cadre professionnel (en conséquence, la franchise et le malus éventuels resteront à sa charge).

Fait à :

Le :

Signature avec mention "lu et approuvé" :

Nom et prénom du manager habilité :

Fonction :

Signature :